

216C1183  
FR0011271600-FS0610

20 mai 2016

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**FERMENTALG**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 mai 2016, complété notamment par un courrier reçu le 20 mai 2016, la société anonyme Emertec Gestion (17 rue de la Frise, 38000 Grenoble), agissant pour le compte du fonds FPCI Emertec 4 dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 10 avril 2014, le seuil de 15% des droits de vote de la société FERMENTALG et détenir, à cette date, pour le compte dudit fonds, 2 111 500 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 17,77% du capital et 14,24% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre de droits de vote de la société FERMENTALG.

Le déclarant a précisé détenir, au 20 mai 2016, 2 111 500 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 17,47% du capital et 12,50% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 11 885 091 actions représentant 14 823 091 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 12 089 519 actions représentant 16 894 115 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.